



# Rapport technique

Présentation et résultats des actions conduites dans le département des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la déclinaison départementale du projet Via Fauna

Novembre 2021



Fédération Nationale des Chasseurs



## TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1. Présentation de la structure et du contexte local du projet Via Fauna.....	3
1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées .....	3
1.2. Le contexte local du projet Via Fauna .....	4
1.3. Les objectifs du volet N°2 .....	5
2. Les actions conduites dans le cadre du volet 2 .....	5
2.1. Suivi de la mortalité routière sur la RN 21 .....	5
2.1.1. Contexte, objectifs et moyens mis en œuvre.....	5
2.1.2. Résultats et livrables.....	7
2.1.3. Réalisation et limites .....	11
3. Discussion et conclusion .....	12



# 1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

## 1.1. LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES HAUTES-PYRENEES

La Fédération Départementales des Chasseurs des Hautes-Pyrénées est une association loi 1901, dont les statuts sont définis par arrêté ministériel et les missions codifiées dans le code l'Environnement (L 421-13). Elle a été créée en 1920, comme la plupart des Fédérations Départementales des Chasseurs et est agréée au titre de la protection de l'environnement. Notre fédération regroupe plusieurs types d'adhérents : les adhérents territoriaux (sociétés de chasse) ainsi que les adhérents chasseurs.

Elle possède différents types de missions :

L'Etat a confié aux Fédérations trois missions d'intérêt général :

- L'organisation des formations à l'examen du permis de chasser.
- La gestion et les validations annuelles du permis de chasser.
- La prévention des dégâts agricoles occasionnés par le grand gibier et leur indemnisation.

Des missions dépassant le cadre fixé par l'état :

- Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.
- Assurer la promotion et la défense de la chasse.
- Assurer une veille sanitaire de la faune sauvage.
- Conduire des actions de formation, d'information, éducation et appui technique des gestionnaires des territoires et des chasseurs.
- Élaborer un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Elle est constituée de 11 personnels, dont 7 personnels techniques opérant dans les domaines de la géomatique et l'analyse de données, l'agriculture et l'environnement, la gestion des zones humides, les problématiques sanitaires, la sensibilisation à l'environnement, les formations et la gestion des espaces naturels.



## 1.2. LE CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

Le projet Via Fauna est porté par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie depuis septembre 2017. Il s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projet régional pour l'amélioration, la valorisation et la diffusion de la connaissance sur la biodiversité en ex-région Midi-Pyrénées. Il est financé par l'Europe, la Région Occitanie, l'Office Français de la Biodiversité et le Cerema Sud-Ouest.

Ce projet a pour but de mieux comprendre les interactions entre les infrastructures linéaires de transports (ILT) existantes et les continuités écologiques de la faune terrestre.

Dans le cadre du premier volet du projet Via Fauna, un suivi de mortalité routière a été mis en place dans un secteur situé sur le plateau de Lannemezan. Durant trois années successives, le suivi a été réalisé par les techniciens de la FDC65, à raison d'un passage par semaine. Des projets ont été proposés, en partenariat avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées (CD65), mais aucune suite n'a été donnée de leur part. Nous avons proposé également de mettre un partenariat en place pour effectuer ensemble, ou à tour de rôle le relevé de mortalité. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

Dans le cadre de ce volet 2 du projet, nous avons choisi de changer de secteur d'étude afin d'effectuer également un suivi de mortalité routière. Nous avons étudié un secteur situé sur la Route Nationale 21 (RN21) allant de LOURDES à RABASTENS DE BIGORRE. Le long de cet itinéraire deux secteurs accidentogènes sont connus de longue date : le long du bois communal de DOURS et la zone de Toulicou avant la commune d'ADE. Cette RN21 est gérée par la Direction Interdépartementales des Routes du Sud Ouest (DIRSO).

En parallèle de ce projet, la zone du Bois de DOURS a également été étudiée dans le cadre du programme Oc'Sanglier. En effet cette zone est reconnue comme problématique pour plusieurs raisons : les collisions routières y sont nombreuses et la chasse y est quasiment impossible pour des raisons de sécurité. Malgré nos efforts sur ce dossier, aucun aménagement n'a pu avoir lieu pour des contraintes d'entretien de la bordure jouxtant la RN21.



## 1.3. LES OBJECTIFS DU VOLET N°2

L'objectif de la mise en place de ce suivi mortalité sur ce tronçon était d'évaluer quelles espèces étaient concernées, dans quelles proportions, et de mettre en évidence les secteurs les plus accidentogènes afin de préconiser des éventuels aménagements de sécurisation des voies auprès de la DIRSO 65. Grâce au projet Oc'Sanglier, nous avons déjà quelques données sur le secteur du Bois communal de Dours.

Ce suivi a débuté au mois de janvier 2021 et se termine à la fin du projet, soit fin 2021.

## 2. LES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DU VOLET 2

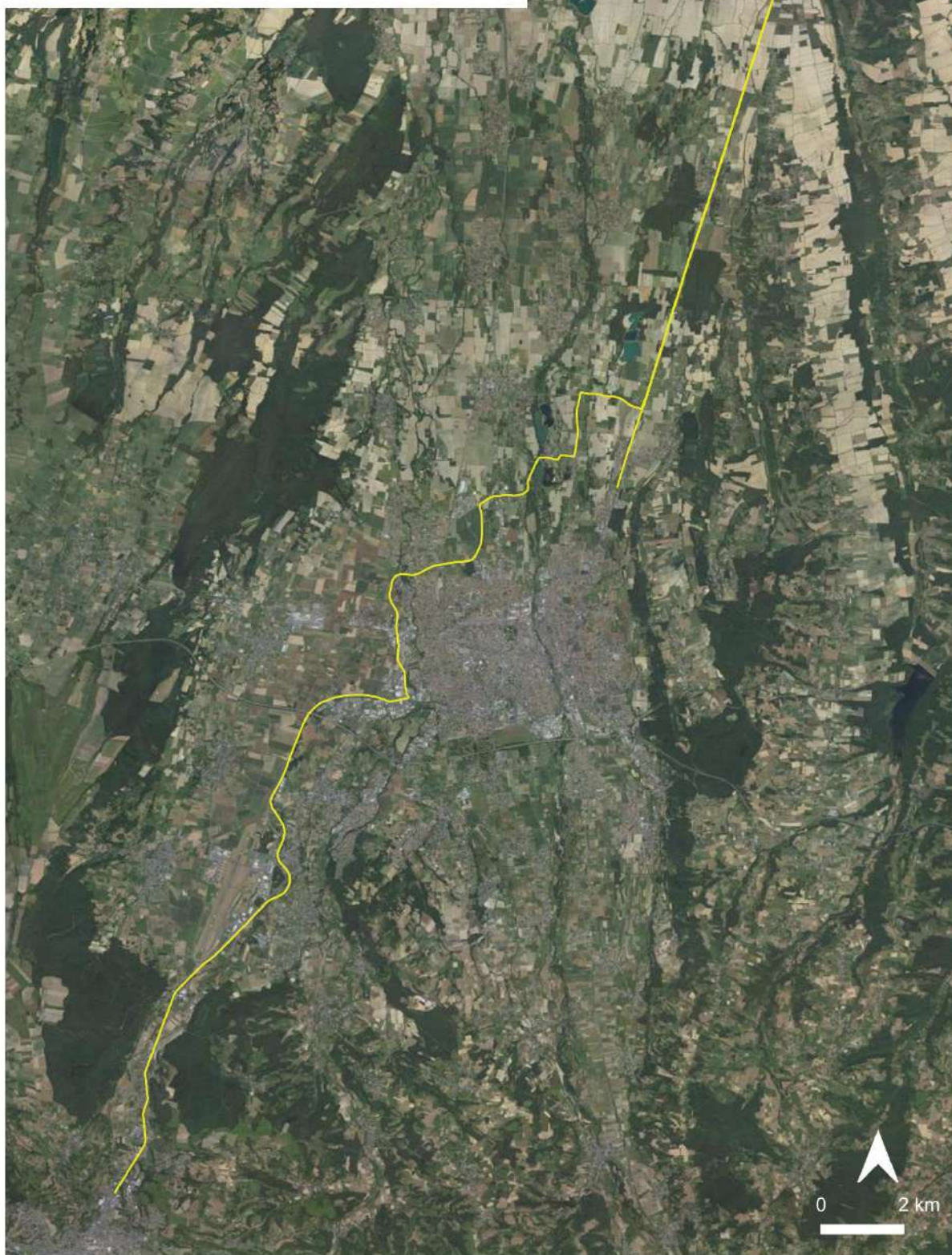
### 2.1. SUIVI DE MORTALITE ROUTIERE SUR LA RN21

#### 2.1.1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le tronçon choisi pour effectuer le suivi de mortalité routière allant de RABASTENS DE BIGORRE à LOURDES est d'une longueur de 43,5 Km. Sur cet itinéraire, deux zones accidentogènes sont connues mais nous n'avons aucune donnée exacte en terme de collisions. L'objectif était donc d'évaluer quelles espèces étaient concernées et par la suite, de proposer d'éventuels aménagements à la DIRSO65 sur les zones les plus problématiques en termes de collisions, notamment avec l'espèce sanglier.



Carte du tracé de la zone d'étude sur la RN21



Ce suivi de mortalité s'effectue à travers la détection de carcasses d'animaux le long des routes, à bord d'un véhicule. Depuis janvier 2021, cet itinéraire a été parcouru une fois par semaine en aller/retour, par deux techniciens (un conducteur + un observateur), afin d'avoir une bonne détection des carcasses d'animaux au bord de la route. Afin de limiter le biais observateur, dans la limite du possible, nous avons essayé de garder en permanence les mêmes observateurs. A chaque collision repérée, nous nous arrêtons sur le bord de la route afin d'effectuer le relevé.

Lors de ce suivi, les données sont collectées directement dans l'application ODK Collect qui a été créée par la FRC Occitanie. Sur cette application, un formulaire de saisie permet de renseigner différents champs :

- Nom de la structure collectant la donnée
- La date et l'heure de la collecte
- La fréquence de passage
- Les coordonnées GPS exactes de la donnée
- L'espèce concernée
- Une photo de l'animal

L'ensemble des données collectées par les agents sont directement centralisées et mises en temps réel sur une plateforme SIG en ligne. Cette plateforme est gérée par la FRC Occitanie.

Ce passage, une fois par semaine, nécessite environ une demi journée de travail. En effet, la vitesse idéale de détection des cadavres est de 30 à 50km/h. Lors d'une détection, pour garantir la sécurité des deux agents, l'équipement de gilets fluorescents et un stationnement en toute sécurité sont obligatoires.

## 2.1.2. RESULTATS ET LIVRABLES

Sur l'ensemble du parcours, 114 collisions ont pu être détectées lors des dix premiers mois du suivi. Nous le poursuivrons jusqu'à fin décembre 2021, date à laquelle le projet se clôturera.

Voici, sur le tableau ci-dessous, la répartition des différentes espèces contactées :

<b>Espèce</b>	<b>Nombre d'individus</b>
Hérisson d'Europe	38
Sanglier	10
Ragondin	9
Renard roux	8
Chouette Effraie	7
Lièvre	6
Chevreuril européen	4
Corneille noire	3



Faisan de colchide	3
Fouine	3
Merle noir	3
Blaireau	2
Pigeon Ramier	2
Canard colvert	2
Grive musicienne	1
Couleuvre verte et jaune	1
Lapin de garenne	1
Rat	1
Faucon crecerelle	1
Belette	1
Cerf élaphe	1
Buse variable	1
Indeterminé	6

**Quelques exemples de collisions :**





Rapidement après le début de ce suivi de mortalité, deux zones sont apparues comme zones dites « points noirs ». Ces deux zones sont deux zones accidentogènes avec des grand animaux (cerf, chevreuil et sanglier).

- La première zone jouxte le bois communal de DOURS : La majorité des collisions de ce secteur est sur l'espèce sanglier. En effet, ce bois d'environ 500 Hectares est peu chassé pour des raisons de sécurité avec la proximité de la RN21. Les populations de sangliers de ce secteur sont en constantes augmentations.




- La zone de Toulicou sur la commune d'Adé : Sur ce secteur, les collisions sont plus diversifiées. Néanmoins, une majorité de collisions avec des cervidés (cerfs et chevreuils) est mise en évidence. L'espèce Cerf est en phase de colonisation sur ce secteur et, depuis quelques années, les individus y sont de plus en plus nombreux.



De plus, sur ces deux zones, la majorité des cultures présentes en bordure de route sont des cultures de maïs. Cela perturbe fortement la visibilité des conducteurs aux abords de la route.





Suite à la connaissance de ces deux zones particulièrement accidentogènes, nous avons tenté d'effectuer la mise en place de piquets réflecteurs sur un des deux sites afin de limiter les collisions. C'est la zone de Dours qui a été choisie comme zone test. L'espèce sanglier est celle qui représente le plus grand nombre de collisions sur cette zone. La majorité des collisions ont lieu au printemps, avant ou lors des semis de maïs.

Le principe général de ces piquets réflecteurs est de dévier la lumière provenant des phares des véhicules dans les abords immédiats de la chaussée, perpendiculairement à l'axe de circulation. Cette lumière réfléchi, à une hauteur d'environ 80 cm du sol, crée une barrière lumineuse et a pour but d'effrayer et de dissuader l'animal de traverser la route lors du passage d'une voiture. Concernant le budget, nous avons 2000€ prévus pour les frais d'équipements. Nous avons effectué un devis auprès de l'entreprise qui fournit ces dispositifs (Instinctivement Nature). Avec notre budget, nous pouvions équiper une portion d'environ 1 km<sup>2</sup>.

Pour ce faire, nous avons pris contact, à plusieurs reprises, avec les services de la DIRSO 65 qui gère l'infrastructure. Aucune suite n'a été donnée de leur part à ce jour.

### **2.1.3. REALISATION ET LIMITES**

Pour conclure, ce suivi de mortalité sur le nouveau tronçon depuis début 2021 a permis de mettre en évidence deux secteurs très accidentogènes. Ces deux secteurs étaient déjà connus de nos services mais, dorénavant, nous avons des données exactes sur le nombre moyen de collisions ainsi que les espèces les plus touchées.

La DIRSO 65 n'ayant pas donné suite à nos relances concernant ce projet, aucun travaux d'aménagement n'a pu être mis en place.

Le taux d'accomplissement de ce projet n'est donc pas de 100%. En effet suite à ce désengagement de la DIRSO 65, la finalité du projet n'a pu aboutir.



### 3. DISCUSSION ET CONCLUSION

La mise en place de ce suivi de collisions routières sur la RN21, nous a permis de récolter des données concrètes sur l'existence et la localisation des secteurs de rupture des continuités écologiques et de zones particulièrement accidentogènes.

Malgré notre volonté de mise en place de dispositifs réflecteurs permettant de réduire le nombre de collisions, le gestionnaire de l'infrastructure n'a pas donné suite à nos appels.

Néanmoins la totalité des données collectées sur le terrain sont ancrées dans la base de données de la FRC Occitanie. Ces données, que nous avons à disposition, pourront permettre plus tard d'éventuellement réétudier le dossier et de mettre en place différents aménagements sur cette zone d'étude ou, éventuellement, servir de support pour le montage d'un autre dossier.

